

Coronavirus (COVID-19)

Déploiement des courriels sécurisés pour les médecins et les résidents des établissements de santé

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19 et de l'usage plus important des technologies de l'information, des adresses de courriel sont octroyées par le MSSS à tous les médecins et résidents exerçant en établissement public. L'objectif est notamment de leur permettre d'échanger des données cliniques sur les usagers tout en respectant les règles de sécurité prescrites dans le réseau de la santé. Citons à cet égard, sans s'y limiter, « [Termes et conditions d'utilisation des outils de collaboration](#) » qu'on peut consulter sur le site Mon portail Office 365 du MSSS.

Les adresses courriels sont créées au niveau provincial afin que l'adresse courriel puisse suivre le médecin ou le résident tout au long de sa carrière peu importe l'établissement public où il exerce.

L'étape suivante, l'activation par le détenteur de l'adresse courriel, doit être coordonnée par les établissements. Pour ce faire, les répondants Office 365 des établissements doivent remettre les comptes aux médecins et aux résidents, en collaboration avec la Direction des services professionnels et du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). Si le médecin ou le résident possède déjà une adresse courriel d'un établissement, il ne doit pas activer sa nouvelle adresse. Il doit plutôt signaler cette situation à son établissement, qui pourra corriger le tout avec la DGTI-MSSS.

L'adresse courriel sera requise pour l'utilisation de différents services tels que la solution de fax électronique pour la transmission d'ordonnance, l'utilisation de TEAMS pour de la téléconsultation, etc.

Un guide de soutien pour la mise en œuvre des téléconsultations dans les établissements de santé du Québec dans le contexte de pandémie sera aussi disponible prochainement sur le site telesante.quebec.

20-210-128W